

## PREAMBULE

L'objectif de ce diagnostic est de faire une synthèse du travail effectué jusqu'alors afin de donner une photographie des principaux traits de la commune replacée dans son contexte intercommunal. Ces traits concernent le site, les paysages, le fonctionnement urbain, les réseaux et infrastructures, les tissus urbanisés, les espaces publics, les équipements et les services, les données socio-démographiques et le logement.

A partir de ce constat, des «lignes de forces» pour le développement de la commune permettront d'établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.), c'est-à-dire un projet global cohérent pour les années à venir qui pourrait s'articuler, suivant la délibération du Conseil Municipal prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, autour des objectifs suivants :

- Maîtriser l'évolution démographique de manière à la corrélérer au fonctionnement des équipements et à la capacité des réseaux pour répondre efficacement aux souhaits des administrés.
- Garantir le bon fonctionnement urbain du village eu égard aux lieux attractifs qu'il convient de conforter.
- Veiller à la préservation du paysage naturel et du patrimoine architectural remarquable tout en permettant le bon fonctionnement des activités économiques.
- Proposer une gestion adaptée des sensibilités environnementales du territoire, traduisant les orientations de la charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays-de-France (PNR).

Le projet global vise ainsi à un développement maîtrisé du village de Mont-L'Evêque en privilégiant l'urbanisation du secteur déjà aggloméré accueillant les équipements; cela s'inscrivant dans l'objectif national de modération de la consommation des espaces naturels et agricoles.

Le document diagnostic a été établi sur la base de l'étude urbaine à l'initiative du PNR Oise-Pays-de-France, des projets en cours, de nos observations directes sur le terrain et des travaux réalisés jusqu'alors avec les élus, les services de l'Etat et les personnes publiques associées.

Toutefois il est susceptible d'être complété par les éléments communiqués dans le Porter à Connaissance, envoyé par le Préfet de l'Oise, dont la commune est toujours en attente.

Il peut comporter des questionnements, des opinions contradictoires, des suggestions. Il ne constitue en aucune sorte un état des lieux figé et catégorique, mais plutôt une analyse croisée de données existantes, relevées pour leur intérêt au regard des usages actuels, des ambitions, des enjeux et des potentialités de Mont-L'Evêque.

Il représente une première étape de réflexion qui permet d'identifier clairement les enjeux d'aménagement qui appellent des orientations à développer dans la phase suivante. Celles-ci constitueront alors le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), document fondateur du futur Plan Local d'Urbanisme, qui sera présenté aux habitants dans le cadre de la concertation avec le public, jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Il convient de signaler que le territoire communal est concerné par un périmètre de site NATURA 2000 (Massif des Trois Forêts et du bois du Roi) faisant que conformément à l'article L.121-14 du code de l'urbanisme, l'élaboration du PLU doit faire l'objet d'une évaluation environnementale. Celle-ci a pour objet principal, à partir de l'état initial de l'environnement, d'analyser les incidences notables du projet retenu pour les 10-15 ans à venir, sur l'environnement et de présenter les mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du plan sur l'environnement. Cette évolution environnementale est menée parallèlement à l'élaboration du PLU suivant les différentes phases retenues. L'autorité environnementale émettra un avis après l'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal.

Ce rapport de diagnostic présente déjà l'état initial de l'environnement et les enjeux soulevés.